

AVIS AU PUBLIC

Dans le cadre de la réalisation des travaux du tronçon Keur Massar-Diamniadio de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, il a été procédé à un recensement des occupants des emprises et à l'évaluation des édifices et installations sur cet axe entre la Forêt de Mbao et Diamniadio. Le recensement a été terminé en juin 2007 et une première opération de fiabilisation des listes a été effectuée entre juillet et septembre 2007. Le Plan d'action de réinstallation élaboré, est disponible au niveau des préfectures et mairies traversées par le tronçon, ainsi que sur le site internet de l'APIX (www.apix.sn) et le site de l'autoroute à péage (www.autoroutedakardamniadio.com).

Les populations sont informées que les listes des personnes affectées par le projet sont affichées (sur une période de 40 jours) au niveau des endroits suivants :

1 - Pour les listes concernant le département de Rufisque :

- au niveau de la préfecture de Rufisque
- à la mairie de la ville de Rufisque
- au niveau de la Commune de Diamniadio
- au niveau de la Maison communautaire de Sangalkam

2 - Pour les listes concernant le département de Pikine (entre la forêt classée et la Zac de Mbao)

Les listes sont affichées au niveau de la Mairie de Mbao

3- Pour la zone de recasement les listes sont affichées au niveau :

- de la sous préfecture de Sangalkam
- de Tivaouane Peulh
- et de Niacourab

Pour toute information ou réclamation relative à ce recensement et aux éventuelles réclamations, les populations concernées sont priées de prendre contact avec la Préfecture de Rufisque, la sous préfecture de Sangalkam et la Mairie d'arrondissement de Mbao.